

Exercice 2 • Après avoir lu ce texte, réponds aux questions.

Tout fidèle, homme ou femme, doit lui-même confesser ses péchés, sans témoins, à son propre curé au moins une fois par an. Il doit accomplir avec soin la pénitence qui lui est imposée. Il doit communier, au moins une fois par an, à Pâques. Sinon, qu'il lui soit interdit d'entrer dans une église et qu'il soit privé de sépulture chrétienne après sa mort.

D'après le décret du 4^e concile de Latran, 1215.

1. Selon ce texte, que doit faire un chrétien ?

.....
.....

2. Que risque-t-il s'il ne le fait pas ?

.....
.....